

Communiqué de presse

Bruxelles le 29/09/2022

**Recours devant le Tribunal de l'Union Européenne pour contester le classement des éoliennes dans la dans la liste des énergies considérées comme vertueuses pour l'environnement (Taxonomie)**

La Fédération Environnement Durable et Vent de Colère et d'autres ONG environnementales assistées d'un cabinet d'avocat européen ont déposé un recours devant le Tribunal de l'Union Européenne contestant le classement de l'éolien terrestre et l'éolien en mer dans la liste des énergies considérées comme vertueuses pour l'environnement (taxonomie)

Elles estiment que l'exécutif européen, bafoue ses propres lois sur le climat avec cette décision, citant notamment le fait que ce sont des énergies intermittentes et que la Commission n'a pas pris la peine de s'assurer, qu' en l'absence de vent, celles-ci n'impliquaient pas, l'utilisation de centrales électriques fonctionnant au gaz, au charbon, à la lignite ou à toute autre source de combustibles fossiles solides.

Elles affirment que les conditions d'inclusion de l'éolien dans la taxonomie ne permettent pas de quantifier son impact réel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre car il n'y eu aucun examen technique suffisamment précis en raison notamment de l'absence de définition des « solutions physiques et non physiques » qui réduisent substantiellement les risques climatiques.

Plusieurs autres critiques sont incluses de la plainte déposée par les quatre ONG et plus particulièrement :

- L'absence de motivation, contrairement à ce qui est prévu dans la réglementation européenne.
- La violation de la convention d'Aarhus.
- L'existence, concernant l'éolien, de dommages significatifs sur des vastes zones terrestres et maritimes – suivant le critère dit de « DNSH – do no significant harm »

Vivement critiquée par ailleurs , la "taxonomie" de l'UE, qui comprend notamment le gaz, est un ensemble de règles définissant les investissements pouvant être qualifiés de "respectueux du climat" et visant à canaliser les flux de capitaux vers des activités durables destinés à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Contacts

Jean-Louis Butré  
+33 6 80 99 38 08

[Contact@environnementdurable.net](mailto:Contact@environnementdurable.net)

Daniel Steinbach  
+33 6 40 89 49 82

[contact@ventdecolere.org](mailto:contact@ventdecolere.org)